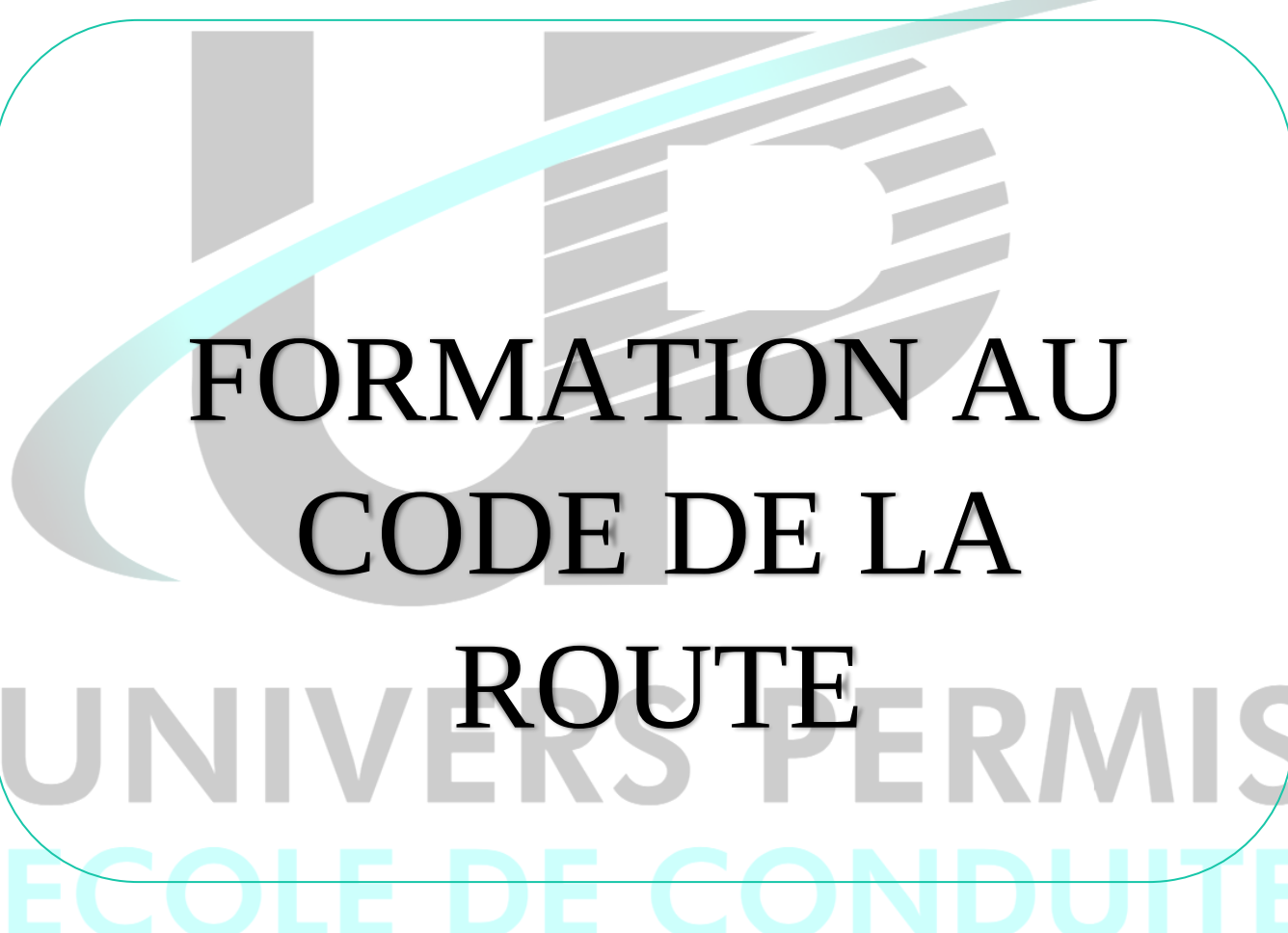




FORMATION AU CODE DE LA ROUTE

UNIVERS PERMIS
ECOLE DE CONDUITE

FORMATION THEORIQUE GENERALE CODE

OBJECTIF

Être capable d'acquérir les connaissances théoriques nécessaires à la conduite d'un véhicule des catégories de permis de conduire B1, B, BE, C, D, CE, DE, C1, D1, C1E, D1E, en sécurité.

DUREE ET TARIF

Nous contacter



les horaires de cours dispensés par les enseignants sont variables et requiers une inscription ! merci de contacter le secrétariat

PRE-REQUIS

- Tous les candidats à un des permis de conduire ci-dessus,
- Avoir minimum 16 ans minimum à l'inscription (15 ans dans le cadre d'une inscription en apprentissage anticipé de la conduite)
- Satisfaire aux conditions administratives
- Être apte médicalement par rapport au permis de conduire du Groupe Lourd,
- Maîtriser la langue Française,
- Être titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière de deuxième niveau ou de l'attestation de sécurité routière,
- accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

PROGRAMMES DE LA FORMATION

Cours et tests préparant à l'ETG, sur les thèmes suivants :

- L : La circulation routière (Signalisation, la vitesse...)
- C : Le conducteur (être en état de conduire...)
- R : La route (conduire dans des conditions difficiles, sur autoroute...)
- U : Les autres usagers de la route
- D : Les notions diverses (permis à points, infractions...)
- A : Les premiers secours
- P : Prendre et quitter son véhicule (s'installer...)
- M : La mécanique et les équipements
- S : La sécurité du passager et du véhicule
- E : L'environnement (choisir son véhicule, être éco-conducteur...)

INTERVENANTS

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du B.E.P.E.C.A.S.E.R, ou du T.P.E.C.S.R
- Chaque Enseignant est titulaire d'une autorisation préfectorale d'enseignement

EVALUATION DES ACQUIS

- Évaluation séquentielle,
- Tableau de suivi de progression via le logiciel de cours

MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

- Salle de cours équipée d'un système de projection vidéo
- Boîtiers sur le téléphone personnel de l'élève
- Plateforme en ligne pour les révisions (PC, tablette ou smartphone)

SANCTION VISEE

Passer avec succès l'E.T.G., en répondant de façon correcte à au moins 35 questions sur 40. L'admissibilité à l'ETG est conservée pour 5 années maximum. Formation éligible au CPF, certif info 54664

EFFECTIFS

- Capacité d'accueil pour 6 élèves en salle
- pas d'effectif minimum pour les cours en ligne

PROGRAMME DETAILLE DE FORMATION PREPARATOIRE A L'E.T.G. (« CODE »)

L'ENTRAÎNEMENT A L'EXAMEN FINAL

Cet entraînement se déroule en salle sur un support média, en présence ou non d'un enseignant, ou via notre plateforme internet (option).

Vous serez amené à échanger avec un enseignant autour des 10 thèmes qui composent la nouvelle épreuve théorique générale et/ou à répondre à des QCM :

- De 40 questions, afin d'évaluer votre niveau pour l'examen. Alternativement, ces QCM seront proposés sous la forme d'un examen blanc ou sous une forme pédagogique.
- De 20 questions sur un thème précis, afin d'avoir une vue plus approfondie des différentes questions que peuvent comporter une thématique.

A la suite de la série de code, la correction peut être proposée (série pédagogique) ou pas (examen blanc). La correction pourra se faire sur support média ou par l'enseignant en interrogeant les élèves et en répondant aux éventuelles questions. La correction permet de cibler les thèmes à travailler davantage au vu de leurs résultats et leur permet ainsi de s'auto-évaluer. Un bilan de vos séances est systématiquement enregistré sur notre logiciel, afin que nous puissions échanger autour de votre progression, au cours de votre formation.

LES COURS THEORIQUES

Ils sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- les effets dus à la consommation d'alcool de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue et des pressions extérieures sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- les équipements de sécurité : ceinture de sécurité, sièges enfants ;
- le comportement en cas d'accident

FORMATION A L'EPREUVE THEORIQUE GENERALE « CODE MOTO »

PUBLIC VISE

Toute personne souhaitant passer avec succès son épreuve théorique spécifique moto, plus communément appelée « code moto ».

DUREE ET TARIF

Cours thématiques et tests en ligne illimités sur une période de 6 mois. Nous contacter pour les tarifs.



Les horaires de cours dispensés par les enseignants sont variables et requiers une inscription ! merci de contacter le secrétariat

PRE-REQUIS

- Avoir minimum 16 ans minimum à l'inscription
- Satisfaire aux conditions administratives
- Maîtriser la langue Française,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Cours et tests préparant à l'ETM :
 - Les dispositions légales en matière de circulation routière ;
 - Le conducteur ;
 - La route ;
 - Les autres usagers de la route ;
 - La réglementation générale ;
 - Les éléments mécaniques liés à la sécurité ;
 - Les équipements de protection et autres éléments de sécurité des véhicules ;
 - Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement ;
 - Et enfin, les premiers secours.

MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

- plateforme en ligne pour les révisions

DIPLOME VISE

Passer avec succès le code moto, en répondant de façon correcte à au moins 35 questions sur 40. L'admissibilité à l'ETG est conservée pour 5 années maximum.

EFFECTIFS

- pas d'effectif minimum pour les cours et tests en ligne

EVALUATION DES ACQUIS

- Évaluation séquentielle,
- tableau de suivi de progression via le logiciel de cours

L'ENTRAINEMENT A L'EXAMEN FINAL

Vous devez avoir 16 ans minimum pour passer le code pour le permis A1 et/ou A2.

Le nouvel examen du code moto, baptisé ETM pour « Épreuve Théorique Moto », comporte une base inédite de questions axées autour de 9 thèmes.

La Sécurité Routière propose sur son site [quelques questions pour vous entraîner](#). Allez jeter un œil !

Cet entraînement se déroule via notre plateforme internet.

A la suite de la série de code, la correction peut être proposée (série pédagogique) ou pas (examen blanc). La correction permet de cibler les thèmes à travailler davantage au vu de leurs résultats et leur permet ainsi de s'auto-évaluer. Un bilan de vos séances est systématiquement enregistré sur notre logiciel, afin que nous puissions échanger autour de votre progression, au cours de votre formation.

NOS FORMATIONS AU PERMIS B

(B traditionnelle, AAC, CS)

UNIVERS PERMIS
ECOLE DE CONDUITE

FORMATION PERMIS B AAC

OBJECTIFS

Obtenir la catégorie B du permis de conduire – après avoir conduit pendant minimum une année et effectué au moins 3000km, avec un accompagnateur– afin de pouvoir conduire en autonomie un véhicule n'excédant pas 3,5 tonnes de PTAC (Poids Total Autorisé en Charge), soit :

- Un véhicule léger (VL)
- Un VL et une remorque dont le PTAC n'excède pas 750kg
- Un tricycle ou un quadricycle lourd à moteur (catégorie B1 depuis le 1er mars 1999, AT auparavant),

DUREE ET TARIF

- Minimum 20 heures obligatoire en boîte manuelle ou 13 heures minimum en boîte automatique pour la partie pratique
- Cours et tests de code illimités selon la formule choisie
- Minimum une année de conduite avec un accompagnateur

Nous contacter pour les tarifs.

PUBLIC VISE ET PRE-REQUIS

- Avoir minimum 15 ans
- Satisfaire aux conditions administratives
- Savoir lire et écrire la langue française
- Avoir satisfait à une évaluation préalable
- Avoir obtenu l'ETG si la formule choisie ne comprend pas l'enseignement théorique
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

PROGRAMME (conforme au REMC)

- Une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures envisagées de la formation.
- La formation théorique du permis B (« code de la route ») : cours portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur. (cours thématiques avec un de nos enseignants et séries de tests en salle et/ou en ligne)
- Une formation pratique du permis B, avec 4 grandes compétences à acquérir :
 - 1. MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul
 - 2. APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales
 - 3. CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
 - 4. PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

INTERVENANTS

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R), ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R)
- Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

SUIVI DES ACQUIS EN COURS DE FORMATION

- Évaluation de départ
- Livret d'apprentissage
- Fiche de suivi individuelle numérisée
- RDV préalable de fin de formation et RDV pédagogiques
- Examen blanc

MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

- Pédagogie et didactique :
- Méthodes et techniques adaptées aux adolescents
- Moyens et outils :
- Salle de cours équipé de moyens multimédia
 - Boîtier de code sur le téléphone personnel de l'élève
 - Outils pédagogiques et réglementaires (livret de code...)
- Véhicules :
- Véhicules adaptés à l'enseignement

SANCTION VISEE

- Passer avec succès l'épreuve théorique générale (E.T.G) d'admissibilité portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur si celle-ci n'est pas déjà obtenue depuis moins de 5 ans.
- Valider, auprès de l'IPCSR, avec succès l'épreuve pratique d'admission permettant de contrôler les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats, nécessaires pour circuler de manière autonome et en toute sécurité en tenant compte des spécificités propres à chaque véhicule

EFFECTIFS

1 Elève par véhicule

LES ENJEUX DE LA FORMATION A LA CONDUITE

A l'heure où l'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société (études, travail, loisirs), rouler en sécurité est une nécessité pour tous. D'après l'OMS, les accidents de la route est la première cause de décès des 15-29 ans et les conducteurs débutant représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation. L'apprentissage anticipé de la conduite est l'un des moyens mis en œuvre pour renforcer la formation des nouveaux conducteurs. Ils pourront ainsi acquérir une expérience de conduite supplémentaire et gagner ainsi en confiance avant le passage de l'examen pratique.

La formation en auto-école est indispensable pour vous apprendre à conduire, c'est-à-dire :

- Avoir une connaissance des règlements concernant la circulation, la conduite d'un véhicule et les bons comportements du conducteur
 - Partager un espace avec plusieurs autres catégories d'usagers qui ont chacune des spécificités
 - Adapter son comportement pour réduire le risque d'accident
 - Résister aux pressions extérieures, sociales et autres pour mettre en œuvre une conduite en toute sécurité.
- L'objectif de notre formation est de vous amener à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour laquelle vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique saura vous guider.

LE DEROULE DE LA FORMATION

1/ L'évaluation initiale obligatoire

Avant de débuter votre formation, vous devez obligatoirement passer une évaluation initiale. Elle permettra de connaître votre niveau et déterminer le nombre d'heures de conduite nécessaire à l'obtention de votre permis.

2/ La formation code de la route

En salle ou à la maison, via notre plateforme internet, à votre rythme, vous aurez accès à des cours et des examens blancs de manière illimitée pendant une période de 6 mois.

3/ La formation à la conduite

Le programme de formation extrait du Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage. Vous allez, au travers de ce programme :

- Apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.
- Comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.
- Vous situez personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Une alternance de cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution. Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont

prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

4/ Début de la conduite accompagnée

La phase de conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimum de deux heures de conduite avec au moins un accompagnateur, organisé à la suite de l'évaluation de la formation initiale. Au cours de ce rendez-vous, l'accompagnateur assis à l'arrière du véhicule bénéficie des conseils de l'enseignant. A la fin de ce rendez-vous, une attestation de fin de formation initiale vous sera délivrée. Vous pourrez alors débuter votre conduite accompagnée. La durée de la conduite accompagnée ne peut être inférieure à un an. Durant votre période de conduite accompagnée, vous rencontrerez à plusieurs reprises votre formateur au cours de rendez-vous pédagogiques (d'une durée totale de 6 heures). Une phase en circulation, sur un de nos véhicules donnera lieu à une évaluation de votre conduite. Puis, vous aurez un entretien, individuel, portant sur les expériences vécues pendant la conduite accompagnée et des thèmes relatifs à la sécurité routière. L'enseignant retrace les résultats des rendez-vous pédagogiques sur la fiche de suivi de formation et veille à ce que le livret d'apprentissage numérique de l'élève soit correctement renseigné.

Ces rendez-vous ont pour finalité de mesurer la progression de l'élève et d'approfondir les connaissances de l'élève en matière de sécurité routière.

Votre formateur pourra vous présenter aux épreuves du permis de conduire, lorsque :

- L'ensemble des compétences requises sera validé
- Vous aurez effectué au moins une année en conduite accompagnée et parcouru 3000km
- Vous aurez 17 ans au minimum

LES CONDITIONS DE PASSAGE DES EXAMENS

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, il vous présente individuellement, ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert [bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité] est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Il s'attache à valoriser vos acquis comportementaux et réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

FORMATION PERMIS B

Boîte manuelle

OBJECTIFS

Obtenir la catégorie B du permis de conduire afin de pouvoir conduire en autonomie un véhicule n'excédant pas 3,5 tonnes de PTAC (Poids Total Autorisé en Charge), soit :

- Un véhicule léger (VL)
- Un VL et une remorque dont le PTAC n'excède pas 750kg
- Un tricycle ou un quadricycle lourd à moteur (catégorie B1 depuis le 1er mars 1999, AT auparavant),

DUREE ET TARIF

- Minimum 20 heures obligatoire en boîte manuelle
- Cours et tests de code illimités selon la formule choisie

Nous contacter pour les tarifs.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Avoir minimum 16 ans à l'inscription (17 ans au passage de l'examen pratique)
- Satisfaire aux conditions administratives
- Savoir lire et écrire la langue française
- Avoir satisfait à une évaluation préalable
- Avoir obtenu l'ETG si la formule choisie ne comprend pas l'enseignement théorique

- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

PROGRAMME (conforme au REMC)

- Une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures envisagées de la formation.
- La formation théorique du permis B (« code de la route ») : cours portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur. (Cours thématiques avec un de nos enseignants et séries de tests en salle et/ou en ligne)
- Une formation pratique du permis B, avec 4 grandes compétences à acquérir :
 - 1. MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul
 - 2. APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales
 - 3. CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
 - 4. PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

INTERVENANTS

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R), ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R)
- Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

SUIVI DES ACQUIS EN COURS DE FORMATION

- L'assiduité des stagiaires en formation professionnelle est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Évaluation de départ
- Livret d'apprentissage numérique
- Fiche de suivi individuelle numérisée
- Examen blanc

MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

- Pédagogie et didactique :
- Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et aux adultes
- Moyens et outils :
 - Salle de cours équipé de moyens multimédias
 - Boîtier de code sur le téléphone personnel de l'élève
 - Outils pédagogiques et réglementaires (livret de code...)
- Véhicules adaptés à l'enseignement

DIPLOME VISE

- Passer avec succès l'épreuve théorique générale (E.T.G) d'admissibilité portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur si celle-ci n'est pas déjà obtenue depuis moins de 5 ans.
- Valider, auprès de l'IPCSR, avec succès l'épreuve pratique d'admission permettant de contrôler les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats, nécessaires pour circuler de manière autonome et en toute sécurité en tenant compte des spécificités propres à chaque véhicule

EFFECTIFS

1 Elève par véhicule

FORMATION PERMIS B78

Boîte automatique

OBJECTIFS

Obtenir la catégorie B Mention 78 du permis de conduire, afin de pouvoir conduire un véhicule à boîte de vitesse automatique n'excédant pas 3,5 tonnes de PTAC (Poids Total Autorisé en Charge), soit :

- Un véhicule léger (VL)
- Un VL et une remorque dont le PTAC n'excède pas 750kg
- Un tricycle ou un quadricycle lourd à moteur (catégorie B1 depuis le 1er mars 1999, AT auparavant),

DUREE ET TARIF

- Minimum 13 heures obligatoire pour la partie pratique
- Cours et tests de code illimités selon la formule choisie

Nous contacter pour les tarifs.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Avoir minimum 16 ans à l'inscription (17 ans au passage de l'examen pratique)
- Satisfaire aux conditions administratives
- Savoir lire et écrire la langue française
- Avoir satisfait à une évaluation préalable
- Avoir obtenu l'ETG si la formule choisie ne comprend pas l'enseignement théorique
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

PROGRAMME (conforme au REMC)

- Une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures envisagées pour la formation.
- La formation théorique du permis B (« code de la route ») : cours portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur. (Cours thématiques avec un de nos enseignants et séries de tests en salle et/ou en ligne)
- Une formation pratique du permis B, avec 4 grandes compétences à acquérir :
 - 1. MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul
 - 2. APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales
 - 3. CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
 - 4. PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

INTERVENANTS

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R), ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R)
- Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

SUIVI DES ACQUIS EN COURS DE FORMATION

- L'assiduité des stagiaires en formation professionnelle est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- évaluation de départ
- Livret d'apprentissage numérique
- Fiche de suivi individuelle numérisée
- Examen blanc

MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

- Pédagogie et didactique :
- Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et aux adultes
 - Moyens et outils :
 - Salle de cours équipé de moyens multimédias
 - Boîtier de code sur le téléphone personnel de l'élève
 - Outils pédagogiques et réglementaires (livret de code...)
 - Véhicules adaptés à l'enseignement

DIPLOME VISE

- Passer avec succès l'épreuve théorique générale (E.T.G) d'admissibilité portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur si celle-ci n'est pas déjà obtenue depuis moins de 5 ans.
- Valider, auprès de l'IPCSR, avec succès l'épreuve pratique d'admission permettant de contrôler les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats, nécessaires pour circuler de manière autonome et en toute sécurité en tenant compte des spécificités propres à chaque véhicule

EFFECTIFS

1 Elève par véhicule

LES ENJEUX DE LA FORMATION A LA CONDUITE AUX CATEGORIES B ET B78 DU PERMIS

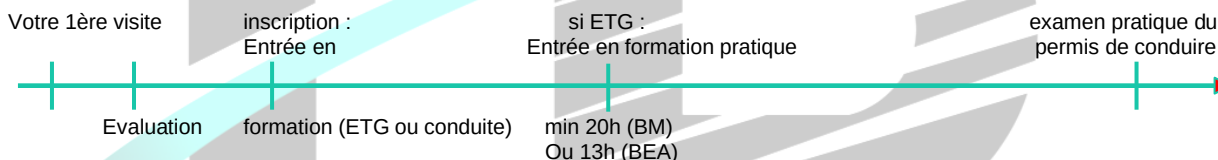
A l'heure où l'automobile est devenue un outil social indispensable (études, travail, loisirs), rouler en sécurité est une nécessité pour tous. D'après l'OMS, les accidents de la route est la première cause de décès des 15-29 ans. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

La formation en auto-école est indispensable pour vous apprendre à conduire, c'est-à-dire :

- Avoir une connaissance des règlements concernant la circulation, la conduite d'un véhicule et les bons comportements du conducteur
 - Partager un espace avec plusieurs autres catégories d'usagers qui ont chacune des spécificités
 - Adapter son comportement pour réduire le risque d'accident
 - Résister aux pressions extérieures, sociales et autres pour mettre en œuvre une conduite en toute sécurité.
- L'objectif de notre formation est de vous amener à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour laquelle vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique saura vous guider.

LE DEROULE DE LA FORMATION



1/ L'évaluation initiale obligatoire

Avant de débuter votre formation, vous devez obligatoirement passer une évaluation initiale. Elle permettra de connaître votre niveau et déterminer le nombre d'heures de conduite nécessaire à l'obtention de votre permis.

2/ La formation code de la route

En salle ou à la maison, via notre plateforme internet, à votre rythme, vous aurez accès à des cours et des examens blancs de manière illimitée pendant une période de 6mois.

3/ La formation à la conduite (20heures minimum ou 13h en boîte automatique)

Le programme de formation extrait du Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez, au travers de ce programme :

- Apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.
- Comprendre les règles de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.
- Vous situez personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Une alternance de cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite



Auto-Ecole

200 ROUTE DE BORDEAUX – 40600 BISCARROSSE

Tél : 05 58 78 77 23

N° Agrément : E 2304000110 NDA : 11910818791

ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

LES CONDITIONS DE PASSAGE DES EXAMENS

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

UNIVERS PERMIS ECOLE DE CONDUITE

FORMATION PERMIS B CS

Conduite supervisée

OBJECTIFS

Obtenir la catégorie B du permis de conduire – après avoir effectué des heures de conduite avec un accompagnateur - afin de pouvoir conduire un véhicule n'excédant pas 3,5 tonnes de PTAC (Poids Total Autorisé en Charge), soit :

- Un véhicule léger (VL)
- Un VL et une remorque dont le PTAC n'excède pas 750kg
- Un tricycle ou un quadricycle lourd à moteur (catégorie B1 depuis le 1er mars 1999, AT auparavant),

DUREE

- Minimum 20 heures obligatoire pour la partie pratique en boîte manuelle ou minimum 13 heures obligatoire pour la partie pratique en boîte automatique
- Cours et tests de code illimités selon la formule choisie

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Avoir minimum 18 ans
- Satisfaire aux conditions administratives
- Savoir lire et écrire la langue française
- Avoir satisfait à une évaluation préalable
- Avoir obtenu l'ETG si la formule choisie ne comprend pas l'enseignement théorique
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

PROGRAMME (conforme au REMC)

- Une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures envisagées pour la formation.
- La formation théorique du permis B (« code de la route ») : cours portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur. (Cours thématiques avec un de nos enseignants et séries de tests en salle et/ou en ligne)
- Une formation pratique du permis B, avec 4 grandes compétences à acquérir :
 - 1. MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul
 - 2. APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales
 - 3. CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
 - 4. PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

INTERVENANTS

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R), ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R)
- Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

SUIVI DES ACQUIS EN COURS DE FORMATION

- Évaluation de départ
- Livret d'apprentissage numérique
- Fiche de suivi individuelle numérisée
- RDV préalable de fin de formation et attestation de fin de formation initiale (FFI)
- Examen blanc
- L'assiduité des stagiaires en formation professionnelle est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.

MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

Pédagogie et didactique :

- Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et aux adultes

Moyens et outils :

- Salle de cours équipé de moyens multimédias
- Boîtier de code sur le téléphone personnel de l'élève
- Outils pédagogiques et réglementaires (livret de code...)
- Véhicules adaptés à l'enseignement

DIPLOME VISE

- Passer avec succès l'épreuve théorique générale (E.T.G) d'admissibilité portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur si celle-ci n'est pas déjà obtenue depuis moins de 5 ans.
- Valider, auprès de l'IPCSR, avec succès l'épreuve pratique d'admission permettant de contrôler les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats, nécessaires pour circuler de manière autonome et en toute sécurité en tenant compte des spécificités propres à chaque véhicule

EFFECTIFS

1 Elève par véhicule

LES ENJEUX DE LA FORMATION A LA CONDUITE DE LA CATEGORIE B EN CONDUITE SUPERVISEE

A l'heure où l'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société (études, travail, loisirs), rouler en sécurité est une nécessité pour tous. D'après l'OMS, les accidents de la route est la première cause de décès des 15-29 ans et les conducteurs débutant représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation. La conduite supervisée est l'un des moyens mis en œuvre pour améliorer la formation des nouveaux conducteurs. Ils pourront ainsi acquérir une expérience de conduite supplémentaire et gagner en confiance avant le passage de l'examen pratique.

La formation en auto-école est indispensable pour vous apprendre à conduire, c'est-à-dire :

- Avoir une connaissance des règlements concernant la circulation, la conduite d'un véhicule et les bons comportements du conducteur
- Partager un espace avec plusieurs autres catégories d'usagers qui ont chacune des spécificités
- Adapter son comportement pour réduire le risque d'accident
- Résister aux pressions extérieures, sociales et autres pour mettre en œuvre une conduite en toute sécurité.

L'objectif de notre formation est de vous amener à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour laquelle vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique saura vous guider.

LE DEROULE DE LA FORMATION

1/ L'évaluation initiale obligatoire

Avant de débiter votre formation, vous devez obligatoirement passer une évaluation initiale. Elle permettra de connaître votre niveau et déterminer le nombre d'heures de conduite nécessaire à l'obtention de votre permis.

2/ La formation code de la route

En salle ou à la maison, via notre plateforme internet, à votre rythme, vous aurez accès à des cours et des examens blancs de manière illimitée pendant une période de 6 mois.

3/ La formation à la conduite

Le programme de formation se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage. Vous allez, au travers de ce programme :

- Apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.
- Comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.
- Vous situez personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Une alternance de cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression vous accompagnent dans l'acquisition des compétences. Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De même, pour chacun des objectifs des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

4/ Début de la conduite supervisée

La phase de conduite supervisée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimum de deux heures de conduite avec au moins un accompagnateur, organisé à la suite de l'évaluation de la formation initiale. Au cours de ce rendez-vous, l'accompagnateur assis à l'arrière du véhicule bénéficie des conseils de l'enseignant. A la fin de ce rendez-vous, une attestation de fin de formation initiale vous sera délivrée. Vous pourrez alors débiter votre conduite supervisée. Il n'y a pas de durée imposée pour la conduite supervisée.

Durant votre période de conduite supervisée, vous pourrez rencontrer, au cours d'un rendez-vous pédagogiques. Une phase en circulation, sur un de nos véhicules donnera lieu à une évaluation de votre conduite. Puis, vous aurez un entretien, individuel, portant sur les expériences vécues pendant la conduite accompagnée et des thèmes relatifs à la sécurité routière. L'enseignant retrace le résultat du (ou des) rendez-vous pédagogiques sur la fiche de suivi de formation et veille à ce que le livret d'apprentissage numérique de l'élève soit correctement renseigné.

Ce(s) rendez-vous a(ont) pour finalité de mesurer la progression de l'élève et d'approfondir les connaissances de l'élève en matière de sécurité routière.

Votre formateur pourra vous présenter aux épreuves du permis de conduire, lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé et que vous vous sentirez prêt.

LES CONDITIONS DE PASSAGE DES EXAMENS

L'épreuve pratique de l'examen est évaluée par l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, il vous présente individuellement, ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert [bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité] est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Il s'attache à valoriser vos acquis comportementaux et réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.



NOS FORMATIONS AM

UNIVERS PERMIS
ECOLE DE CONDUITE

FORMATION PERMIS AM: option scooter ou quadricycle

OBJECTIFS

Obtenir la catégorie AM du permis de conduire afin de pouvoir conduire, pour les personnes nées après le 1^{er} janvier 1988 et ne possédant aucun autre permis ou titre équivalent délivré par un état membre de l'U.E., en autonomie un :

- Un scooter ou une moto d'une cylindrée inférieure à 50cm³ (4kw), après avoir suivi l'option deux-roues
- Un quadricycle léger (« voiturette »), après avoir suivi l'option quadricycle

Attention :

- Les personnes nées avant le 1^{er} janvier 1988, qu'elles soient ou non titulaire d'un permis de conduire sont autorisées à conduire un véhicule de la catégorie AM sans formalité particulière.
- Avec le BSR ou les permis de conduire obtenus avant le 19 janvier 2013, il est possible de conduire des cyclomoteurs ou quadricycles légers uniquement en France.

DUREE ET TARIF

- 8 heures de formation obligatoire, réparties sur au moins 2 demi-journées de 4 heures maximum

Pour les tarifs et sessions, nous contacter.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Avoir minimum 14 ans
- Être titulaire de l'ASSR1 ou l'ASSR2
- Satisfaire aux conditions administratives
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter

ATTENDUS DE LA FORMATION

- Cette formation vise à diminuer de manière significative l'accidentologie des adolescents en deux-roues :
- Connaître les principales règles de circulation
 - S'avoir s'intégrer à la circulation
 - Connaître les différentes signalisations
 - Avoir des notions concernant le véhicule et son entretien
 - Maîtriser les manœuvres de base a
 - Connaître l'ensemble des vérifications à mettre en œuvre avant de prendre son véhicule

INTERVENANTS

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R), ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R),
- L'enseignant est titulaire de la mention « deux-roues », pour les formations sur scooter
- Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

PROGRAMME DE LA FORMATION

- La formation théorique de sensibilisation aux risques, dispensées dans les locaux de l'auto-école, avec un enseignant diplômé (2h)
- Une formation pratique :
 - Conduite et maniement du véhicule hors circulation (3h)
 - Conduite et maniement du véhicule en circulation (3h)

MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

- Pédagogie et didactique :
- Formation en présentiel
- Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et adultes
- Moyens et outils :
- Salle de cours équipé de moyens informatiques et de projection
- Outils pédagogiques et réglementaires (livret de code...)
- Véhicules :
- Véhicule adapté à l'enseignement pour la formation deux-roues
- Piste d'apprentissage privée spécialement aménagée

DIPLOME VISE

- Pas d'examen final
- Délivrance d'une attestation de formation stipulant que la formation de 8 heures a été effectuée (l'attestation permet la conduite du véhicule pendant 4 mois, le temps de recevoir le permis définitif)
- la catégorie AM option quadricycle peut-être obtenue par équivalence, après avoir suivie la formation initiale de l'Apprentissage Anticipée de la Conduite (conduite accompagnée)

- Formation possible en quadricycle sur le véhicule de l'élève, assuré par ses soins pour la formation.

EFFECTIFS

- 1 élève par véhicule : maximum 3 élèves par session de scooter
- 1 élève par session quadricycle

LES ENJEUX DE LA FORMATION A LA CONDUITE DE LA CATEGORIE AM DU PERMIS

La dimension sociale de l'usage du scooter et de la voiturette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduite et des loisirs, il devient aujourd'hui un outil pratique de déplacement, notamment lorsque la localité présente une faible présence des transports en commun.

Depuis 50 ans, l'accidentalité des jeunes est un véritable fléau dans tous les pays du globe quel que soit le niveau socioéconomique. D'après l'OMS, les accidents de la route serait la première cause de décès des 15-29 ans.

Les conducteurs de scooter et de voiturette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier, du fait notamment de leur faible vitesse (45km/h maximum) et de leur petite taille.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi. La formation en auto-école est indispensable pour vous apprendre à conduire, c'est-à-dire :

- Avoir une connaissance des règlements concernant la circulation, la conduite d'un véhicule et les bons comportements du conducteur
- Partager un espace avec plusieurs autres catégories d'usagers qui ont chacune des spécificités
- Adapter son comportement pour réduire le risque d'accident
- Résister aux pressions extérieures, sociales et autres pour mettre en œuvre une conduite en toute sécurité.

L'objectif de notre formation est de vous amener à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour laquelle vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique saura vous guider.

LE DEROULE DE LA FORMATION

1/ prérequis : la formation théorique

Il faut avoir obtenu l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'ASR pour suivre une formation pratique de 8 heures minimum.

2/ La formation de 8 heures (2x4 heures), option deux-roues ou quadricycle à moteur

La conduite d'un véhicule de la catégorie AM présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement. Le programme de formation extrait du Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un nouveau conducteur responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

La formation comprend cinq séquences théoriques et pratiques au cours desquelles vous allez travailler sur des connaissances et des compétences avec l'aide de votre enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Si vous êtes mineur, au moins l'un de vos parents ou votre représentant légal est présent lors de la dernière séquence de la formation (Séquence 5).

La durée de la formation à la conduite des Séquences 2 et 5 est de 6 heures au moins.

Tout dépassement de la durée totale de 8 h minimum requiert l'accord express de l'élève, de l'un de ses parents au moins ou de son représentant légal, s'il est mineur.

- Vous devez renseigner le « Questionnaire préalable à la formation » figurant dans ce livret.
- Vous devez être en possession de votre livret pendant toute la durée de votre formation.
- Vous devez être en possession des équipements réglementaires.

La formation pratique est constituée de trois phases :

- Séquence 1. Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite. Durée : 30 minutes
- Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation. Durée minimale : 1 heure
- Séquence 3. Code de la route. Durée : 30 minutes
- Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique. Durée minimale : 3 heures
- Séquence 5. Sensibilisation aux risques. Durée minimale : 1 heure

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre :

- les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire)
- le rôle de l'équipement du motard
- la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables

- La nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.
- Les risques liés plus spécifiquement aux véhicules de la catégorie AM

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite. Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Une alternance de cours théoriques (vérifications courantes de sécurité, notions d'inertie, d'effet centrifuge, ...) et pratiques (parcours à allure lente ou rapide sur piste, manœuvres sur piste, mise en œuvre des apprentissages en circulation), collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression.

Avec le permis AM option cyclo. On peut :

- Conduire un cyclomoteur à deux ou trois roues dont la cylindrée est limitée à 50 cm³ et la vitesse à 45 km/h,

Avec le permis AM option quadricycle. On peut :

- Conduire un quadricycle léger à moteur (catégorie L6e : cylindrée maxi à 50 cm³, vitesse 45 km/h).

Il n'y a pas d'examen final. Lorsque vous aurez effectué vos 8 heures, votre formateur vous délivrera une attestation de suivi de formation, qui vous permettra de conduire votre véhicule pendant 4 mois, en attendant l'arrivée de votre permis définitif.

NOS FORMATIONS POST-PERMIS

(passerelle A2-A, passerelle B78-B, formation
complémentaire)

UNIVERS PERMIS
ECOLE DE CONDUITE

FORMATION POST-PERMIS "CONDUCTEURS NOVICES" (Réduction de la période probatoire)

Formation réalisée par un établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière, disposant du label de qualité prévu à l'arrêté du 26/02/2018.

OBJECTIFS

Tout conducteur novice (titulaire d'un premier permis) souhaitant réduire sa période probatoire (sous réserve de n'avoir commis aucune infraction donnant lieu à un retrait de points)

DUREE

7 heures

Nous contacter pour les sessions et le tarif.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Être titulaire d'un premier permis de conduire
- L'obtention du permis doit dater de plus de 6 mois et de moins de 12 mois
- Satisfaire aux conditions administratives
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter

ATTENDUS DE LA FORMATION

- Susciter chez les conducteurs novices un processus de réflexion sur leurs comportements au volant et leur perception des risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance
- Renforcer les compétences acquises par les conducteurs depuis le début de leur apprentissage de la conduite

INTERVENANTS

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du T.P.E.C.S.R
- Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement
- L'enseignant-animateur, titulaire du BEPECASER, a suivi une formation spécifique

EFFECTIFS

Capacité d'accueil pour 8 élèves

MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

- Pédagogie et didactique :
- Formation en présentiel
 - Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et adultes
- Moyens et outils :
- Salle de cours équipé de moyens informatiques et de projection
 - Outils pédagogiques et réglementaires

DIPLOME VISE

- Pas d'examen final
- Délivrance d'une attestation de formation stipulant que la formation de 7 heures a été effectuée (l'attestation sera transmise au préfet du Département dans un délai de 15 jours, par l'établissement)

UNIVERS PERMIS
ECOLE DE CONDUITE

Cette formation s'inscrit dans une démarche « post permis ».

PROGRAMME DE FORMATION

La formation complémentaire suivie entre six mois et un an après l'obtention du permis de conduire vise à renforcer les compétences acquises en formation initiale et durant les premiers mois de conduite autonome. Elle est composée :

- D'un module visant à améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes ;
- D'un module visant à rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables.

Le programme défini ci-dessous s'appuie sur le modèle didactique de la hiérarchie des comportements de conduite - matrice GDE (Goals for Driver Education).

Cette formation fait appel à l'autoréflexion des élèves et à l'analyse de leur perception des dangers de la route en vue d'améliorer leurs modes de réflexion et leurs aptitudes à percevoir les risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance en tant que conducteur et plus largement dans leurs divers modes de déplacement.

Le programme présenté ci-dessous définit un schéma qui permet à l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière - ci-après nommé « enseignant » - d'adapter son intervention en fonction des groupes.

L'ordre des séquences doit être respecté pour favoriser le processus d'acquisition de comportements sûrs dans l'objectif de prévenir la survenance d'accidents caractéristiques des usagers titulaires du permis de conduire depuis peu de temps et ayant peu d'expérience.

En évitant de faire appel à des cas d'accidents, les outils de la formation privilégient l'illustration de situations de conduite ou de questions de mobilité. Ils doivent également permettre, dès que possible, les travaux en groupes restreints.

Les enseignants doivent utiliser des outils spécifiquement adaptés pour travailler ces séquences et avoir bénéficié d'une formation pour leurs usages.

- MATINÉE : Améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes

Séquences et objectifs	Contenus et outils pédagogiques
1. Présentation de la formation Créer un climat favorable aux échanges et à la réflexion. Faciliter la prise de parole des stagiaires et capter leur attention. Durée : 10 minutes	Présentation des objectifs. Présentation du cadre pédagogique (anonymat, liberté de parole, etc.). Cadre réglementaire (horaires, participation active, réduction de la période probatoire, etc.). Présentation de la formation (différentes séquences, organisation, etc.). Cette séquence permet à l'enseignant d'instaurer un climat de confiance avec les élèves pour débiter la formation dans de bonnes conditions.
2. Questionnaire d'entrée en formation (autoévaluation) Se connaître en tant que conducteur. Connaître et prendre en compte ses limites. Durée : 15 minutes	Le questionnaire permet de se définir : - en tant qu'individu ; - en tant qu'usager de la route. Le questionnaire permet d'aborder les différentes thématiques de la formation. Le questionnaire porte sur l'élève lui-même (âge, études, loisirs, etc.) et sur son expérience en tant qu'usager de la route (ancienneté du permis, nombre de kilomètres parcourus, véhicule utilisé, etc.). Le questionnaire permet de disposer d'informations sur le groupe pour travailler les différentes séquences de la formation.
3. Constitution du groupe Se présenter. Confronter ses expériences au groupe. Découvrir sa singularité. Créer du lien. Durée : 35 minutes	Alterner les techniques de présentation en privilégiant une forme dynamique. Conduire des échanges permettant aux stagiaires de faire part de leur expérience (types de trajet, types de véhicules utilisés, situations de presque-accident rencontrées, etc.)
4. Traitement du questionnaire d'autoévaluation Confronter ses expériences au groupe. Découvrir le groupe. Durée : 45 minutes	A partir du questionnaire d'autoévaluation, exploiter de façon interactive les réponses en privilégiant les travaux en sous-groupe pour prendre en compte les problématiques des élèves.
5. Perception des risques Se positionner face au risque. Se confronter à la perception des autres. Prendre en compte les différents points de vue pour mieux appréhender le risque. Durée : 1 heure	Evaluer individuellement sa perception des risques, notamment au regard du vécu des autres élèves. Echanger collectivement sur les résultats de ces évaluations. Dégager des tendances au sein du groupe. Mettre en avant la subjectivité du risque. Utilisation de supports (photos, vidéos, etc.) présentant des risques en situation de conduite et permettant à l'enseignant de mener une discussion à partir du ressenti des élèves face au danger. L'enseignant pourra par exemple accompagner les élèves à se positionner sur une échelle de risque estimé. En introduction de la séquence, un simulateur peut être utilisé pour amorcer un travail collectif sur la perception des risques. Pour cette séquence, les exercices sur simulateur ne doivent pas durer plus de 20 minutes et doivent être encadrés par l'enseignant constamment présent avec les élèves. Le paramétrage du simulateur évite dans la mesure du possible les situations d'accident.
6. Situations complexes	Travailler sur des situations de conduite complexes mettant en jeu plusieurs types de comportements et d'usagers. Utilisation de supports (photos, vidéos, etc.) présentant des situations de conduite complexes et permettant aux élèves de

Comprendre et résoudre des situations complexes. Durée : 1 heure 15 minutes	se positionner (« que percevez-vous ? », « que peut-il se passer ? », etc.) individuellement, et au sein du groupe, face aux situations présentées. En introduction de la séquence, un simulateur peut être utilisé pour amorcer un travail collectif sur les situations complexes. Pour cette séquence, les exercices sur simulateur ne doivent pas durer plus de 20 minutes et doivent être encadrés par l'enseignant constamment présent avec les élèves. Le paramétrage du simulateur évite dans la mesure du possible les situations d'accident.
--	--

- APRÈS MIDI : Rendre son déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables. Les stratégies de mobilité.

Séquences et objectifs	Contenus et outils pédagogiques
7. Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes Être capable de construire et d'anticiper ses déplacements. Prendre conscience des influences du contexte (environnement, pairs, véhicule, etc.). Être conscient des conséquences de ses décisions (personnelles, professionnelles, sociales, etc.) Durée : 1 heure 45 minutes	Travail à partir de situations types (sorties festives, de nuit, sous la pression des pairs, sous influence de distracteurs ou de produits psychoactifs, etc.). Cette séquence est animée avec des outils permettant : - D'élaborer une suite à un scénario ; - D'imaginer les dangers potentiels ; - D'aider à devenir capable de refuser, d'exprimer son désaccord, être force de proposition, être capable de fédérer. Pour cette séquence, les outils adaptés peuvent notamment prendre la forme de vidéos, de photos, de descriptions de scénario ou d'outils visuels d'aide à la prise de décision.
8. Choix de mobilité Se connaître en tant qu'usager de la route : être conscient de ses choix en matière de mobilité et de déplacement. Être sensibilisé aux questions environnementales. Découvrir des modes de déplacements alternatifs. Durée : 1 heure	En lien avec le questionnaire d'autoévaluation. Faire émerger ce qui détermine ses choix de mobilité et ce qui les influence. Faire connaître les possibilités et l'intérêt de l'utilisation de modes alternatifs de déplacement. L'enseignant utilise des outils statistiques ou autres présentant des modes de déplacement caractéristiques des jeunes. L'enseignant s'attache à apporter des informations sur les différentes formes de mobilité proposées localement.
9. Bilan avec engagement Durée : 15 minutes	S'engager oralement face à soi-même et vis-à-vis du groupe. Un support sur lequel cet engagement est matérialisé (livret de stage, attestation d'engagement, etc.) est préconisé.

PASSERELLE B78-B

Formation réalisée par un établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière, disposant du label de qualité prévu à l'arrêté du 26/02/2018.

OBJECTIFS

Conduire, sans distinction de type d'embrayage (automatique ou manuel) un véhicule n'excédant pas 3,5 tonnes de PTAC (Poids Total Autorisé en Charge), soit :

- Un véhicule léger (VL)
- Un VL et une remorque dont le PTAC n'excède pas 750kg
- Un tricycle ou un quadricycle lourd à moteur (catégorie B1 depuis le 1er mars 1999, AT auparavant),

Attention : cette formation ne peut pas être dispensée à une personne ayant obtenue la catégorie B78, à la suite d'une restriction médicale. Seul un passage devant un IPCSR pourra permettre la levée du code.

DUREE ET TARIF

- 7 heures de formation obligatoire

Nous contacter pour les tarifs.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Avoir minimum 17 ans
- Être titulaire du permis B « restriction 78 » sans raison médicale
- Satisfaire aux conditions administratives
- Savoir lire et écrire la langue française
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

ATTENDUS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, le conducteur doit avoir la capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

INTERVENANTS

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.), ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R)
- Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

PROGRAMME DE LA FORMATION

Après une évaluation préalable, la formation se décompose en deux séquences :

- 1- Dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes (2H) :
 - Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre
 - Avoir la capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité

Une partie de cette séquence, limitée à une heure, peut-être réalisée sur simulateur notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesse manuelle

- 2- Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes (5H).
 - Savoir utiliser la boîte de vitesse manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans des conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'écoconduite
 - Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation

MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

Pédagogie et didactique :

- Formation en présentiel
- Méthodes et techniques adaptées aux adultes et aux adolescents

Moyens et outils :

- Véhicule adapté à l'enseignement

DIPLOME VISE

- Pas d'examen final
- Délivrance d'une attestation de formation stipulant que la formation de 7 heures a été effectuée (attention : l'attestation ne permet pas la conduite d'un véhicule de catégorie B à boîte manuelle, il est nécessaire d'attendre le permis définitif).

EFFECTIFS

1 élève par véhicule



Auto-Ecole

200 ROUTE DE BORDEAUX – 40600 BISCARROSSE

Tél : 05 58 78 77 23

N° Agrément : E 2304000110 NDA : 11910818791

LES ENJEUX DE LA FORMATION A LA CONDUITE

La dimension sociale de l'usage de l'automobile se développe fortement. L'automobile aujourd'hui est nécessaire au quotidien pour réaliser ses déplacements de travail, d'école et même de loisirs.

Les constructeurs automobiles ne proposent pas, à l'heure actuelle, tous leurs modèles en boîte de vitesse automatique et le cas échéant, le prix de ceux-ci peut encore être très élevé. Pouvoir conduire une automobile à boîte de vitesse manuelle peut rapidement devenir une nécessité financière. Néanmoins, la prise en main de la boîte de vitesse n'est pas aisée et implique des actions et une analyse supplémentaires pour le conducteur.

Afin de réduire le risque d'accidents, le législateur a imposé une formation post permis, afin de pouvoir conduire, après un minimum de six mois de détention du permis de catégorie B 78, une automobile à boîte de vitesse manuelle, sans avoir besoin de repasser un examen du permis de conduire.

L'objectif de notre formation est de vous amener à la maîtrise de votre nouveau véhicule.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour laquelle vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique saura vous guider.

LE DEROULE DE LA FORMATION

La formation est réalisée sous la présence effective et constante de l'enseignant titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Elle est dispensée à bord d'un véhicule à changement de vitesses manuel appartenant à l'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière agréé. Dans le véhicule, prennent place l'enseignant de la conduite installée à l'avant droit et l'élève installé au poste de conduite.

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

Cette formation est pratique, mais des apports théoriques indispensables sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule. Elle comprend deux séquences :

- 2 heures de circulation dans un trafic faible ou nul

Cette séquence a pour objectif d'apprendre le maniement de la boîte de vitesse manuelle.

- 5 heures de circulations circulation dans des conditions de circulation variées, simples et complexes.

Cette séquence alterne pendant 5 heures théorie et pratique au volant. Elle a pour objectif savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans diverses situations.

A l'issue de cette phase de conduite, 10 minutes sont consacrées au bilan et la prestation de chaque élève et notamment sur :

- Le ressenti de sa prestation.
- Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant accompagné de conseils en lien avec la conduite d'un véhicule à boîte de vitesses mécanique.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez revoir :

- les règles du code de la route
- la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables
- la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs. Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Il n'y a pas d'examen final. Lorsque vous aurez effectué vos 7 heures, votre formateur vous délivrera une attestation de suivi de formation. Votre attestation ne vous permet pas de conduire un véhicule à boîte de vitesse manuelle. Il est nécessaire d'attendre votre permis définitif.

PASSERELLE A2-A

Formation réalisée par un établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière, disposant du label de qualité prévu à l'arrêté du 26/02/2018.

OBJECTIFS

Conduire un deux-roues ou un trois-roues, avec ou sans side-car, toute cylindrée confondue, sans aucune restriction de puissance (dès lors que le véhicule est équipé de l'ABS).

DUREE ET TARIF

- 7 heures dont 3 heures en circulation

Nous contacter pour les tarifs et sessions.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Avoir minimum 20 ans
- Être titulaire du permis A2 depuis au moins 2 ans (possibilité d'effectuer la formation 3 mois avant la date anniversaire)
- Satisfaire aux conditions administratives
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

ATTENDUS DE LA FORMATION

- Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- Comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- Travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

INTERVENANTS

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du B.E.P.E.C.A.S.E.R, ou du T.P.E.C.S.R possédant la mention « Deux-roues »
- Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

EFFECTIFS

- 1 élève par véhicule

MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

- Pédagogie et didactique :
- Formation en présentiel
 - Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et adultes
- Moyens et outils :
- Salle de cours équipé de moyens informatiques et de projection
 - Outils pédagogiques et réglementaires
- Véhicules :
- Véhicule adapté à l'enseignement pour la formation deux-roues
 - Piste d'apprentissage partagée spécialement aménagée

DIPLOME VISE

- Pas d'examen final
- Délivrance d'une attestation de formation stipulant que la formation de 7 heures a été effectuée (attention : l'attestation ne permet pas la conduite d'un véhicule de catégorie A, il est nécessaire d'attendre le permis définitif).

UNIVERS PERMIS
ECOLE DE CONDUITE

LES ENJEUX DE LA FORMATION A LA CONDUITE DES VEHICULES DE CATEGORIE A

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduite et des loisirs, il devient aujourd'hui un outil pratique de déplacement.

Le souhait de pouvoir conduire une motocyclette plus puissante se fait vite sentir chez le nouveau motard. Néanmoins, les conducteurs de motocyclettes sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier et s'adapter à un nouveau véhicule n'est pas si aisé.

Afin de réduire le risque d'accidents, le législateur a imposé une formation post permis, afin de pouvoir conduire, après un minimum de deux ans de détention du permis de catégorie A2, une motocyclette de catégorie A, sans avoir besoin de repasser un examen du permis de conduire.

L'objectif de notre formation est de vous amener à la maîtrise de votre nouveau véhicule, en ayant conscience de la vulnérabilité du motard.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour laquelle vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique saura vous guider.

LE DEROULE DE LA FORMATION

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des motocyclettes.

Elle s'inscrit dans une démarche « post permis » et a notamment pour objectifs :

- D'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- De comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- De travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

La formation de 7 heures se décompose en trois parties :

- 2 heures d'échanges avec l'enseignant et les autres participants : cette séquence a pour objectif d'échanger autour des pratiques et expériences de la conduite moto, notamment afin de cibler les principales attentes des élèves pour cette formation.
- 2 heures hors circulation alternant théorie et pratique pour acquérir des compétences relatives à la prise en charge d'un véhicule plus puissant. Cette séquence alterne pendant 4 heures théorie et pratique au volant. Elle a pour objectif surtout de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.
- 3 heures en circulation : l'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de votre conduite et de réadapter celle-ci pour adopter une conduite sécuritaire.

A l'issue de cette phase de conduite, 10 minutes sont consacrées au bilan et la prestation de chaque élève sur :

- Le ressenti de sa prestation.
- Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation.
- Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant accompagné de conseils en lien avec la conduite d'une moto.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez revoir :

- Les règles du code de la route
- La nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables
- La nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs. Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

L'alternance de cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression.

Il n'y a pas d'examen final. Lorsque vous aurez effectué vos 7 heures, votre formateur vous délivrera une attestation de suivi de formation. Votre attestation ne vous permet pas de conduire un véhicule de catégorie A. Il est nécessaire d'attendre votre permis définitif.